

UNE CONFESSION BELGE, ÉTALON DE LA FOI¹

Bien des lecteurs du *Maillon* sont à l'œuvre pour le Christ sur le sol belge. Mais souvent nous ignorons notre héritage. Un élément de celui-ci dont nous pouvons être fiers est une confession de foi de référence, issue de la Réforme (en 1561) et souvent citée par les théologiens. La *Confessio belgica* (Confession belge, ou wallonne) est un résumé de la « bonne doctrine » (cf. 1 Tm 4,6) qui fait chaud au cœur. Le texte, contenant des liens vers des références bibliques, est disponible en ligne : <http://www.ccel.org/ccel/schaff/creeds3.iv.viii.html>.

L'auteur est Guy de Brès, né à Mons en 1522 et martyrisé à Valenciennes en 1567. C'était un disciple de Calvin et un pasteur courageux qui a combattu pour « la foi transmise aux saints une fois pour toutes » (Jude 3). Il a rédigé la *Confessio belgica* dans un contexte de persécution. Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1561, de Brès a fait lancer cette Confession, accompagnée d'une lettre, par-dessus le mur d'enceinte du château de Tournai. Le but était d'expliquer au roi Philippe II que les membres des Eglises réformées des Pays-Bas espagnols étaient des citoyens respectables et non sectaires, voire à bien des égards comme les catholiques. Il n'y a aucune indication qui porte à croire que les catholiques ont pris ce document au sérieux !

Cette Confession de foi reflète l'influence de l'*Institution* de Calvin ainsi que de la Confession gauloise de 1559 qui allait devenir la *Confession de foi de la Rochelle* de 1571. Entérinée par le synode de Dordrecht en 1618, elle est devenue l'un des trois textes de référence

pour les Eglises Réformées des Pays-Bas (les deux autres étant le *Catéchisme de Heidelberg* et les *Canons de Dordrecht*).

Son déroulement structurel est analogue à celui de l'*Institution* de Calvin et passe par les étapes suivantes : Révélation–Trinité–Péché–Christ–Salut–Eglise–Sacraments–Eschatologie. Ecrite à la première personne du pluriel, la *Confessio* regorge de citations bibliques. Le premier adjectif qu'il convient de lui attribuer est en effet « biblique » (et donc « édifiante » !), mais plusieurs autres (dont le champ se chevauche) peuvent être évoqués pour la décrire :

* « protestante » (les livres apocryphes sont absents du canon biblique [article 6], seuls deux sacrements sont reconnus [article 33])

* « calviniste » (la dépravité totale, l'incapacité totale, l'élection sont clairement affirmées [articles 14, 16])

*(foncièrement) « trinitaire » (peut-être le reflet d'hérésies radicales qui sont en arrière-plan [article 9])

* « anti-anabaptiste » (il est affirmé que le gouvernement civil est établi par Dieu [article 36])

Elle est aussi, par endroits, « anti-catholique », malgré un terrain d'entente considérable avec le catholicisme et le but exprimé ci-dessus – cela du fait de sa défense

de l'Evangile, conformément à la Réforme dont la présente publication fait l'objet. « De dire donc que Christ ne suffit point, mais qu'il y faut quelque autre chose avec, c'est un blasphème trop énorme contre Dieu... » (article 22 ; cf. articles 24, 26).

Nous reproduisons ci-dessous le texte de certains articles qui concernent les Ecritures et le salut.

James HELY HUTCHINSON

Article 3 Nous confessons que cette Parole de Dieu n'a point été envoyée ni apportée par volonté humaine : mais les saints hommes de Dieu ont parlé étant poussés du Saint-Esprit, comme dit saint Pierre. Puis après, par le soin singulier que notre Dieu a de nous et de notre salut, il a commandé à ses serviteurs les Prophètes



et Apôtres de rédiger ses oracles par écrit : et lui-même a écrit de son doigt les deux Tables de la Loi. Pour cette cause, nous appelons tels écrits : Écritures saintes et divines.

Article 7 Nous croyons que cette Écriture Sainte contient parfaitement la volonté divine, et que tout ce que l'homme doit croire pour être sauvé, y est suffisamment enseigné. Car puisque toute la manière du service que Dieu requiert de nous y est très au long décrite, les hommes, même fussent-ils Apôtres, ne doivent enseigner autrement que ce qui nous a été enseigné par les Saintes Écritures, encore même que ce fût un ange du Ciel, comme dit saint Paul : car puisqu'il est défendu d'ajouter ni diminuer à la Parole de Dieu, cela démontre bien que la doctrine est très parfaite et accomplie en toutes sortes. Aussi ne faut-il pas comparer les écrits des hommes, quelque saints qu'ils aient été, aux écrits divins, ni la coutume à la vérité de Dieu (car la vérité est par-dessus tout), ni le grand nombre, ni l'ancienneté, ni la succession des temps ni des personnes, ni les conciles, décrets, ou arrêts : car tous hommes d'eux-mêmes sont menteurs, et plus vains que la vanité même. C'est pourquoi nous rejetons de tout notre cœur tout ce qui ne s'accorde à cette règle infaillible, comme nous sommes enseignés de faire par les Apôtres, disant : Éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu, et : Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez point en votre maison.

Article 16 Nous croyons que toute la race d'Adam étant ainsi précipitée en perdition et ruine par la faute du premier homme, Dieu s'est démontré tel qu'il est, savoir miséricordieux et juste : miséricordieux, en retirant et sauvant de cette perdition ceux qu'en son conseil éternel et immuable il a élus et choisis par sa pure bonté en Jésus-

Christ notre Seigneur, sans aucun égard de leurs œuvres ; juste, en laissant les autres en leur ruine et trébuchement où ils se sont précipités.

Article 17 Nous croyons que notre bon Dieu par sa merveilleuse sagesse et bonté, voyant que l'homme s'était ainsi précipité en la mort, tant corporelle que spirituelle, et rendu entièrement malheureux, s'est lui-même mis à le chercher, lorsque l'homme s'enfuyait de lui tout tremblant, et l'a consolé, lui faisant promesse de lui donner son Fils, fait de femme, pour briser la tête du serpent, et le faire bienheureux.

Article 18 Nous confessons donc que Dieu a accompli la promesse qu'il avait faite aux anciens Pères, par la bouche de ses saints Prophètes, en envoyant son propre Fils unique et éternel au monde, au temps ordonné par lui ; lequel a pris la forme de serviteur, fait à la ressemblance des hommes, prenant vraiment à soi une vraie nature humaine, avec toutes ses infirmités (excepté le péché), étant conçu dans le sein de la bienheureuse vierge Marie, par la vertu du Saint-Esprit sans œuvre d'homme ; et non seulement il a pris la nature humaine quant au corps, mais aussi une vraie âme humaine, afin qu'il fût vrai homme : car puisque l'âme était aussi bien perdue que le corps il fallait qu'il prît à soi tous les deux pour les sauver ensemble. C'est pourquoi nous confessons - contre l'hérésie des Anabaptistes, niant que Christ a pris chair humaine de sa mère - que Christ a participé à la même chair et sang des enfants, qu'il est fruit des reins de David selon la chair ; fait de la semence de David selon la chair ; fruit du ventre de la vierge Marie ; fait de femme germe de David ; rejeton de la racine de Jessé ; sorti de Juda ; descendu des Juifs selon la chair ; de la semence d'Abraham, puis qu'il a pris

la semence d'Abraham, et a été fait semblable à ses frères, excepté le péché ; de sorte qu'il est par ce moyen vraiment notre Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous.

Article 22 Nous croyons que pour obtenir la vraie connaissance de ce grand mystère, le Saint-Esprit allume en nos cœurs une vraie foi, laquelle embrasse Jésus-Christ avec tous ses mérites, et le fait sien, et ne cherche plus rien hors de lui. Car il faut nécessairement que ce qui est requis pour notre salut ne soit point tout en Jésus-Christ ; ou, si tout y est, que celui qui a Jésus-Christ par la foi, ait tout son salut. De dire donc que Christ ne suffit point, mais qu'il y faut quelque autre chose avec, c'est un blasphème trop énorme contre Dieu ; car il s'ensuivrait que Jésus-Christ ne serait que demi Sauveur. C'est pourquoi, à juste cause, nous disons avec saint Paul, que nous sommes justifiés par la seule foi, ou par la foi sans les œuvres. Cependant nous n'entendons pas à proprement parler, que ce soit la foi même qui nous justifie ; car elle n'est que l'instrument par lequel nous embrassons Christ notre justice : mais Jésus-Christ nous allouant tous ses mérites et tant de saintes œuvres qu'il a faites pour nous et en notre nom, est notre justice, et la foi est l'instrument qui nous tient avec lui en la communion de tous ses biens : lesquels étant fait nôtres, nous sont plus que suffisants pour nous absoudre de nos péchés.

¹ Sources (en plus du texte de la Confession elle-même) :

*DEMAUDE-HEIN, Trudy, « Aperçu de l'Histoire du Protestantisme Belge depuis la Réforme jusqu'à nos jours », cours non publié apporté à l'Institut Biblique Belge, 2008.

*MÜLLER, Richard A., « Reformed Confessions and Catechisms », dans Trevor A. HART, dir., *The Dictionary of Historical Theology*, Grand Rapids, Eerdmans, 2000, p. 466-485 (surtout p. 472).

*VAN ENGEN, Johan, « Belgic Confession », dans Walter A. ELWELL, dir., *Evangelical Dictionary of Theology*, Carlisle/Grand Rapids, Paternoster/Baker, 1984, p. 132.